

PROSEP annonce le dépôt d'un prospectus définitif relatif au placement de droits

visant à réunir au plus 10 000 000 \$ moyennant un engagement d'au moins 4 900 000 \$ de la part d'un groupe de porteurs de débetures, d'actionnaires, d'administrateurs et de dirigeants

NE PAS COMMUNIQUER AUX FILS DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS.

MONTRÉAL (QUÉBEC), le 14 juillet 2009 – ProSep Inc. (TSX : PRP) (« **ProSep** » ou la « **Société** »), dont les activités consistent à fournir des solutions de traitement à l'industrie pétrolière et gazière, a annoncé aujourd'hui le dépôt d'un prospectus simplifié définitif auprès des autorités en valeurs mobilières du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique relativement au placement de droits déjà annoncé.

ProSep a l'intention de réaliser un produit brut d'au plus 10 000 000 \$ en émettant aux actionnaires (qui sont des résidents canadiens ou des actionnaires admissibles dans d'autres territoires, les « **porteurs admissibles** ») inscrits le 24 juillet 2009 (la « **date de référence** »), un droit (« **droit** ») pour chaque action ordinaire de ProSep (l'« **action ordinaire** ») détenue. Les droits permettront aux porteurs admissibles de souscrire et d'acheter un total d'environ 76 923 077 actions ordinaires (à supposer que le placement soit entièrement souscrit) de la Société. Chaque tranche de 1,6223 droit permet au porteur de souscrire une action ordinaire au prix de souscription de 0,13 \$ au plus tard à 16 h (heure locale au lieu d'exercice au Canada) le 20 août 2009 (la « **date d'expiration** »). À supposer que le placement soit entièrement souscrit, le produit net approximatif du placement est estimé à 9 694 000 \$ et servira (i) au financement des lignes de crédit nécessaires en vue de répondre aux besoins en fonds de roulement; (ii) à l'émission de garanties de bonne exécution aux clients; (iii) dans une moindre mesure (moins de 500 000 \$), aux dépenses en capital engagées surtout en vue d'acquérir du matériel léger pour l'usine de Houston et certaines unités pilotes de démonstration de nos produits exclusifs au cours des deux prochaines années. Par ailleurs, grâce à un ratio emprunts/capitaux propres réduit et aux liquidités disponibles, ProSep aura plus facilement accès aux programmes de garantie d'Exportation et développement Canada et sera en mesure de négocier de meilleures lignes de crédit et lignes d'émission de garanties avec sa banque.

La convention déjà annoncée selon laquelle les porteurs de débetures existantes de la Société (les « **débetures** ») ont convenu de convertir 7 845 620 \$ de dettes en actions ordinaires après modification des modalités des débetures existantes de la Société devrait se conclure vers le 17 juillet 2009 (les « **modifications** »). Les porteurs de débetures ont accepté de participer au placement de droits pour veiller à ce que ProSep réalise un produit brut d'au moins 4 840 000 \$. En raison des modifications, la Société émettra 60 350 923 actions ordinaires et elle réservera et gardera à sa disposition 13 178 333 actions ordinaires non émises (les « **actions ordinaires sous-jacentes** ») pour permettre la conversion des débetures restantes d'une valeur de 3 953 500 \$ au prix de conversion de 0,30 \$, soit 20,45 % des actions ordinaires émises et en circulation et, collectivement avec les actions ordinaires émises par suite des modifications, 114 % des 64 443 451 actions ordinaires émises et en circulation en date des présentes. FondAction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (« **FondAction** »), détiendra des débetures restantes d'une valeur de 2 816 000 \$. Dans l'hypothèse de la conversion intégrale des débetures restantes, FondAction contrôlera 33 852 274 actions ordinaires, excluant les actions qui seront émises en vertu de l'exercice des droits de souscription, soit 27,13 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation après les modifications.

« Ce placement de droits, la conversion de près de 8 000 000 \$ de dettes en capitaux propres et l'engagement de nos porteurs de débetures, administrateurs et dirigeants à réinvestir 4 840 000 \$ permettront d'améliorer de manière significative le bilan de ProSep, a souligné Jacques L. Drouin, président et chef de la direction. La relance de notre bilan nous permettra d'investir une proportion adéquate du fonds de roulement dans nos projets et nos activités. Nos fournisseurs et nos clients pourront compter sur un partenaire commercial plus solide sur le plan financier. Voilà qui devrait être bénéfique pour ProSep, qui prévoit une reprise des dépenses en

immobilisations dans le secteur pétrolier et gazier en amont en 2010 en raison de l'augmentation et de la stabilisation des prix de l'énergie et de la hausse de la demande de pétrole et de gaz. »

La Société a invoqué la dispense pour difficultés financières prévue aux paragraphes 5.5g) et 5.7e) du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* pour éviter d'avoir à fournir une évaluation officielle et à obtenir l'approbation des porteurs minoritaires. La Bourse de Toronto (la « TSX ») a aussi accordé à la Société une dispense de l'obligation d'obtenir l'approbation des actionnaires à l'égard des modifications et de l'émission des actions ordinaires sous-jacentes en application du paragraphe 604e) du Guide à l'intention des sociétés de la TSX, compte tenu de sa situation financière grave. La clôture du placement de droits est assujettie aux conditions de clôture habituelles. Par suite de la clôture des modifications et du placement de droits (à supposer que le placement soit entièrement souscrit), ProSep aura 201 717 451 actions ordinaires émises et en circulation.

ProSep a reçu l'approbation de la TSX pour l'inscription des droits et des actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice de ces droits. Cette approbation est subordonnée à l'obligation, pour la Société, de remplir toutes les conditions d'inscription à la TSX. Les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas inscrits aux termes de la *Securities Act of 1933* des États-Unis (la « Loi de 1933 »), dans sa version modifiée, et, sous réserve de certaines exceptions, ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant ces titres. Les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'inscription ou de dispense d'inscription en vertu de la Loi de 1933. La Société n'a pas l'intention d'inscrire le placement de droits aux États-Unis.

À propos de ProSep Inc.

Les activités de ProSep Inc. consistent à fournir des solutions de traitement à l'industrie pétrolière et gazière. ProSep conçoit, met au point, fabrique et commercialise des technologies pour séparer les hydrocarbures, l'eau et le gaz issus de la production pétrolière et gazière. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.prosepinc.com.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse peut contenir des énoncés prospectifs concernant notamment les activités et la performance financière prévue de ProSep Inc. Ces énoncés se fondent entre autres sur les hypothèses, attentes, estimations, objectifs, plans et intentions actuels de la Société concernant les produits et les charges, sur les contextes économique et sectoriel dans lesquels la Société exerce ses activités ou qui pourraient avoir une incidence sur celles-ci, sur la capacité de la Société à attirer de nouveaux clients et consommateurs, ainsi que sur ses frais d'exploitation, ses matières premières et ses approvisionnements en énergie, lesquels sont tributaires d'un certain nombre de risques et d'incertitudes. Les énoncés prospectifs se caractérisent habituellement par l'emploi du conditionnel, de mots tels que « croire », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « avoir pour objectif » ou « continuer », ainsi que par l'emploi de ces mots à la forme négative et de mots ou d'expressions semblables. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des conclusions, prévisions ou projections énoncées dans de telles informations prospectives. Les prévisions faites dans ces énoncés sont tributaires d'un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte qu'elles diffèrent sensiblement des résultats réels. Les facteurs susceptibles de provoquer de tels écarts comprennent notamment la capacité de la Société à mettre au point, fabriquer et commercialiser avec succès de l'équipement et des services à valeur ajoutée, la disponibilité des fonds et des ressources nécessaires à la poursuite de ses activités et de ses projets, les changements apportés aux lois et aux règlements, la concurrence, les avancées technologiques, des modifications apportées aux politiques gouvernementales et économiques, l'inflation et le contexte économique général des secteurs géographiques dans lesquels ProSep Inc. exerce ses activités. Ces facteurs, ainsi que d'autres, requièrent un examen attentif; il serait donc inapproprié de se fier indûment aux énoncés prospectifs.

- 30 -

Renseignements :

ProSep Inc.

Jacques L. Drouin

Président et chef de la direction

514 522-5550, poste 226

jdrouin@prosepinc.com

Patrice Daignault

Chef de la direction financière et secrétaire corporatif

514 522-5550, poste 235

pdaignault@prosepinc.com